

4

VALIDATION

L'équipe pédagogique et l'équipe de direction de l'Établissement dont l'adjointe de direction concernée par le niveau dans lequel est inscrit l'élève et l'adjointe de direction responsable de l'option pour l'Établissement valident ou non le dossier de candidature et en informent le Partenaire et la famille fin juin de l'année courante.

Validation renouvellement de candidature

L'équipe pédagogique et l'équipe de direction de l'Établissement, composées des professeurs de la classe, du professeur principal de la classe, de l'adjointe de direction concernée par la classe dans laquelle est inscrit l'élève et l'adjointe de direction responsable de l'option pour l'Établissement, lors du dernier conseil de classe de l'année, valident ou non le dossier de candidature et en informent le Partenaire et la famille début juillet de l'année courante.

5

CHASE

2024 | 2025

DATES ET RENSEIGNEMENTS

Dossier de candidature à demander :

Aux entraîneurs des clubs

Ou par mail à

Mme Anne-Gaëlle Bedouret-Viktorin,
Adjointe de direction 4^e | 3^e
annegaelle.bedouret-viktorin@scolafc.org

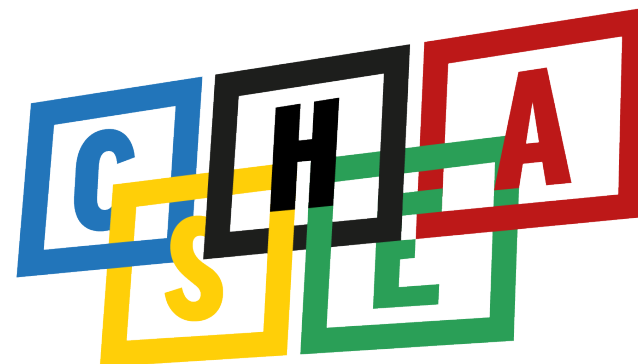
Date limite de dépôt des candidatures
30 JOURS AVANT le 13 mai 2024

40, Faubourg des Ancêtres
90000 Belfort

sainte-marie-belfort.fr
stемarie.belfort@scolafc.org
03 84 58 67 89



De la 6^e à la Terminale



CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS POUR SPORTIFS D'EXCELLENCE

Avec l'option CHASE à l'ISM, SPORT ET COURS CONCILIÉS !



1 CHASE

L'option CHASE | Classe à Horaires Aménagés Sportifs d'Excellence mise en place par l'Établissement depuis septembre 2020, offre aux collégiens de 6^e, 5^e, 4^e et 3^e et aux lycéens de 2^{nde}, 1^{ère} et T^{le} inscrits dans l'Établissement, pratiquant une activité sportive régulière la possibilité de concilier leur pratique sportive et leur scolarité, grâce à des horaires aménagés.

En CHASE, fin des cours en S2 soit à 15h25, lundi, jeudi et vendredi pour le collègue.

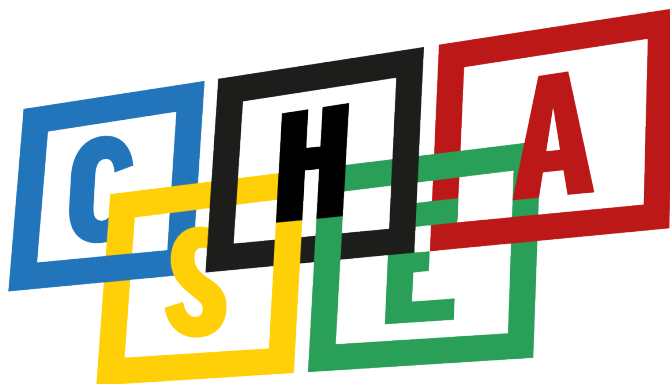
Horaires sur mesure pour le lycée.

CONDITIONS

L'option CHASE, pour une année scolaire, est accessible après validation par l'Établissement d'un dossier de candidature ou de renouvellement de candidature de l'élève, fourni par l'Établissement et complété par le Partenaire, l'élève, la famille et l'établissement dans lequel l'élève a été scolarisé l'année scolaire précédente.

2 CONVENTION

L'option CHASE est définie par une convention partenariale entre l'ISM et chacune des structures, écoles ou clubs sportifs, affiliée à une fédération nationale dont la discipline figure sur une liste et se situant dans une zone géographique fixées par l'Établissement.



OBLIGATIONS

En CHASE, l'élève a l'obligation de :

- suivre intégralement les cours d'Éducation physique et sportive (EPS),
- adhérer à l'association sportive de l'établissement et participer au moins à une compétition organisée par l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) ou de la Fédération sportive éducative de l'Enseignement catholique (UGSEL),
- adopter une attitude soumise au régime disciplinaire de l'Établissement,
- renouveler sa candidature chaque année.

3 CANDIDATURE

Pour candidater à l'option CHASE pour l'année scolaire suivante, l'élève doit remplir chacune des conditions suivantes et pour certaines, fournir un document l'attestant.

- A** Être préinscrit dans l'Établissement mi-février de l'année courante, ou inscrit dans l'Établissement.
- B** Être licencié dans la structure du Partenaire et fournir une copie de la licence.
- C** Avoir un niveau départemental, régional ou national (obligatoire au lycée) identifié par l'entraîneur ou une personne habilitée appartenant à la structure du Partenaire, et fournir une ou des listes officielles indiquant son placement.
- D** Rédiger une lettre de motivation, sur la page prévue dans le dossier, ou sur papier libre joint et dans ce cas signaler que la lettre est en pièce jointe sur la page « lettre de motivation » du dossier.
- E** Ne rencontrer aucune difficulté scolaire et fournir la copie des bulletins l'attestant.

Renouvellement de candidature

Les conditions B, C et E ci-dessus doivent être remplies pour un renouvellement de candidature.